



LOCALISATION

CONTACTS

Fondation du Patrimoine Bretagne
7 Boulevard Solférino - BP 90 714 - 35 007 Rennes Cedex
Tel : 02 99 30 62 30 - Fax : 02 99 31 40 45
Email : delegation-bretagne@fondation-patrimoine.com
Web : www.fondation-patrimoine.com

Ville de Redon
18 place Saint Sauveur - BP 90129 - 35601 Redon
Tel : 02 99 71 05 27 - Fax : 02 99 72 24 54
Email : communication@mairie-redon.fr

en restaurant notre patrimoine

1 don = 1 économie d'impôt

LE PONT TOURNANT DE REDON

Préservons aujourd'hui l'avenir

SOUSCRIPTION

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par décret en 1997, la Fondation du Patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur les très nombreux trésors méconnus et menacés, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages.

Par les aides techniques et financières dont elle dispose, la Fondation du Patrimoine d'Ille-et-Vilaine est devenue un partenaire et un levier économique essentiel pour les particuliers, les associations, les entreprises et les collectivités du département.

Chaque année, 450.000€ d'aides fiscales et 58.000€ de subventions sont distribuées aux propriétaires privés et publics d'Ille-et-Vilaine permettant ainsi de maintenir plus de 180 emplois dans le département.

LA FONDATION DU PATRIMOINE

PRESENTATION

Ne pas jeter sur la voie publique



SOUSCRIPTION

IMPRIMERIE
Armoricaïne

L'imprimerie Armoricaïne soutient la Ville de Redon pour cette opération de restauration

Contact : Quai Surcouf, 35600 Redon, 02 99 72 12 80

FONDATION
DU PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine Bretagne soutient la Ville de Redon pour récolter vos dons en vue de la restauration du pont tournant de Redon.



BON DE SOUSCRIPTION

Redon doit son développement à l'influence de son abbaye sur l'ensemble de la province, et à l'intérêt que représentait l'axe de communication naturel qu'est la Vilaine et sa confluence avec l'Oust. Au 12e siècle, le Cartulaire mentionne une navigation sur la Vilaine jusqu'à Redon. Les deux cours d'eau faisant l'objet d'un trafic croissant, le port de Redon devient le siège d'une activité commerciale majeure. Au 16e siècle, les habitants de Rennes obtiennent de François 1er l'autorisation de rendre la Vilaine navigable. Dix écluses sont érigées sur le fleuve et permettent de remonter les marchandises arrivées de la mer au port de Redon, affirmant de ce fait sa position de port maritime de Rennes.

DESCRIPTION

Des documents du 18e siècle attestent de la multiplicité et de l'étendue de ce commerce ; la Vilaine y est qualifiée de « mère nourrice de la ville de Rennes », « elle porte l'abondance dans le milieu et dans tout l'intérieur de la province ». A la veille de la Révolution, la « Commission de Navigation intérieure » présente son rapport aux Etats de Bretagne. Mais il faut attendre le début du 19e siècle pour que Napoléon ordonne la « canalisation » de la province. La dérivation de l'Oust achève les travaux du canal de Nantes à Brest qui, avec le bassin à flot inauguré en 1855, remodèle notre ville devenue carrefour des voies navigables de l'ouest. Dès 1862, année d'inauguration de la gare, on envisage de relier celle-ci au bassin à flot. Cette liaison se fera en 1885, la voie ferrée franchissant le canal par un pont tournant. A la demande de la municipalité, il comprend aussi une voie charretière facilitant la liaison avec le Morbihan. Servant ainsi de passage aux trains, aux charrettes et aux piétons, il est le lien entre le port de marchandises et la gare.

Le pont tournant est constitué de deux tabliers, l'un mobile, l'autre fixe pour permettre aux bateaux de continuer à naviguer sur le canal. Cet ouvrage d'art témoigne d'une grande maîtrise technique et artistique. Il présente un caractère historique intéressant par la conception de ses éléments en poutres reconstituées rivées à chaud et par ses garde-corps style « art nouveau ». Il est l'unique pont de ce type conservé sur le canal de Nantes à Brest. La municipalité poursuit une politique de sauvegarde du patrimoine lié au canal et à la batellerie qui se manifeste par le désir de conserver et restaurer le pont tournant de chemin de fer. Passage piéton sécurisé, il sera le lien entre les structures communautaires (médiathèque et piscine), les établissements scolaires, la maison de retraite, et le centre-ville. Cette réhabilitation permettra aux piétons d'éviter le pont routier recevant quotidiennement 7 000 véhicules.

Avec le concours de la Fondation du Patrimoine Bretagne, La Ville de Redon lance une souscription publique en faisant appel à votre générosité pour mener à bien cette restauration. Chacun peut apporter sa participation et devenir acteur de cette sauvegarde tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt. Vos dons nous permettront de redécouvrir ce bien commun et de le transmettre aux générations futures. D'avance nous remercions les donateurs pour leur générosité et la Fondation du Patrimoine Bretagne pour son soutien.

Vincent BOURGUET, Maire de Redon

Comprendre, sauvegarder, transmettre

PROJET



Oui, je fais un don pour soutenir la restauration du Pont Tournant de Redon et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet porté par la commune dans le cas où cette opération n'aboutirait pas.

Mon don est de euros et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de : (cocher)

- l'impôt sur le revenu
- l'impôt sur la fortune
- l'impôt sur les sociétés

Chèque à l'ordre de :
« **Fondation du Patrimoine - Pont Tournant Redon** »

Pour les particuliers, votre don est déductible soit :
- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don (dans la limite de 20% du revenu imposable).
Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.
- ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don (dans la limite de 50.000€)
Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don est déductible :
- de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don (dans la limite de 5% du chiffre d'affaire)
Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt

Votre nom ou celui de votre société :
.....
.....
Votre Adresse :
.....
.....

Bon de souscription + chèque ou espèces :
- à déposer à : la mairie de Redon
- ou à renvoyer à : Fondation du Patrimoine Bretagne
7 boulevard Solférino - BP 90714 - 35007 Rennes Cedex

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir en sera également destinataire. Toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Délégation Régionale Bretagne à l'aide des coordonnées situées au dos de ce document.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le Revenu et de l'impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune.

